

FICHE DE PREINSCRIPTION SEJOUR ETE 2026

Nom du responsable légal :

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance : Age :

Sexe : Masculin Féminin

Commune de résidence :

Courriel : (Écrire en lettre capitale)

Téléphone :

Autorisation Photo : oui non

Si votre enfant présente un problème de santé, merci de fournir le document nécessaire à sa prise en charge pour un accueil dans les meilleures conditions. (PAI ou autre)

Clôture des Pré-inscriptions		Réponse	Cocher la case correspondante	
6/11 ans Elémentaire	29 mai 2026	Semaine du 8 juin	PEIRA CAVA (06) (Du 20 au 25 juillet)	<input type="checkbox"/>
11/14 ans Collège			SAINT-RAPHAEL (83) (Du 13 au 18 juillet)	<input type="checkbox"/>
15/17 ans Lycée			CALVI (Corse) (Du 27 au 1er août)	<input type="checkbox"/>

Documents obligatoires à fournir pour la pré-inscription
Fiche remplie et signée
Dossier famille et enfant 2025/2026 à jour (ou disponible sur le Portail Famille)
Assurance extrascolaire 2025/2026
Test Anti panique (sauf pour le séjour de Peira Cava)
*Pour SAINT-RAPHAEL : Courrier de la CAF pour les ayants droits PASS COLO
*Pour CALVI : Copie de la carte d'identité valide du jeune.

Test Anti panique à passer en piscine (coût environ 2€). A conserver même si votre enfant n'est pas retenu, il est valable sur une durée indéterminée et nécessaire pour toutes activités aquatiques.

Dossier complet à nous renvoyer avant le 29 mai 2026 à l'adresse e-mail suivante :

sejour@svdb.fr

Le séjour sera à régler en intégralité avant le début du séjour

Vous pouvez également déposer votre dossier au Pôle Animation du Territoire - 87 quai de la Banquière – 06730 Saint André de la Roche (8h00/12h00 – 13h00/17h00)

En cas d'annulation, d'absence au départ ou de départ prématuré, les conditions de facturation seront les suivantes :

Les deux premiers jours seront facturés :

- En cas d'annulation jusqu'à trois semaines avant le départ,
- Sur présentation d'un certificat médical, dans les 3 semaines précédant le séjour,
- En cas d'absence au départ, sur présentation d'un certificat médical fourni le jour même ou le lendemain.

Pour toute absence injustifiée, le prix total du séjour sera facturé.

*En cas de départ prématuré de l'enfant ou de l'adolescent du séjour ou mini séjour pour quelque raison que ce soit, **le SIVoM n'effectuera aucun remboursement**, les frais d'hébergement, de transport, d'activité étant déjà engagés auprès des prestataires.

Le responsable légal de l'enfant, déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de fonctionnement et confirme l'exactitude de tous les renseignements portés sur cette fiche spécifique.

Fait à Le.....

Signature du responsable légal de l'enfant :